

Atelier de la formation des officiers de police judiciaire sur les techniques d'enquête en matière de traite des personnes du 21 au 23 Mars 2017 au Radisson Blu hôtel

Rapport

En partenariat avec le Centre de Formation Judiciaire, avec l'appui technique et financier de l'ONUDD, la cellule nationale de lutte contre la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants a organisé un atelier de renforcement de capacité des officiers de police judiciaire sur les techniques d'enquêtes en matière de traite des personnes à l'hôtel Radisson du 21 au 23 Mars 2017.

Le déroulement de la première journée

Le mardi 21 Mars 2017

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Mr Mamadou Diakhaté Directeur du Centre de Formation Judiciaire.

Outre les officiers de police judiciaire, ont pris part à la cérémonie :

- Mr Moustapha Ka, magistrat, expert en matière de traite des personnes au niveau de la cellule
- Mr Issa Saka représentant de l'ONUDD
- Mr Babacar Ndiaye, représentant de l'Ambassade des USA
- Mr Christian Glaus, représentant de l'Ambassade de suisse
- Mme Odette Boly, représentante de l'OIM
- Mr Abdourahmane Diallo, représentant de la Direction des Affaires Criminelles et de Grâce

Quatre allocutions ont été prononcées au cours de la journée :

- **Mr. Issa saka de l'ONUDD** estime que la lutte contre la traite des personnes est un défi pour l'ensemble des Etats africains, en particulier ceux de l'Afrique de l'ouest. La traite des personnes constitue un frein au développement.

D'après le rapport de l'ONUDD, les filles et les femmes sont les plus touchées par mariage et l'esclavage sexuelle. 69 pays ont détecté des victimes de la traite en provenance d'Afrique subsaharienne entre 2012 et 2014.

Il a ajouté que l'ONUDD apporte son concours à l'Etat du Sénégal à travers la cellule nationale de lutte contre la traite des personnes.

Il a conclu en notant que malgré les efforts fournis par l'Etat du Sénégal, les résultats sont mitigés, car on note :

- Le manque de contrôle des frontières
 - La méconnaissance du phénomène de la traite, qui nécessite une amélioration des techniques de la sensibilisation et de la formation d'où l'objet de cette rencontre
- **Mr. Moussa Faye, représentant du ministère de l'intérieur** a affirmé que cette formation permettra d'outiller les participants afin de pouvoir mieux s'acquitter de la mission qui leur est impartie. Il a aussi précisé que cette formation est venue à son heure, car la traite des enfants revêt plusieurs formes par exemple à Kédougou l'orpaillage traditionnelle est dynamique et que c'est un fléau qu'il faut endiguer. ce phénomène a pour principale cause la pauvreté qui est grandissante, nous pouvons ainsi noter que 40% des revenus des ménages proviennent de l'orpaillage
- **Mr Moustapha Ka, expert en matière de traite des personnes, représentant de la cellule nationale de lutte contre la traite des personnes** a indiqué que la traite des personnes fait partie des infractions qui génèrent le plus de revenus.

Plan d'action nationale de 2012-2015 et de 2015-2017, vise à former, vulgariser, sensibiliser sur la problématique de la traite dans les zones cibles. Nous pouvons noter, les formations avec les procureurs des tribunaux, les juges d'instruction, les officiers de police judiciaire pour une meilleure maîtrise des concepts liés à la traite.

Les officiers de police judiciaire ont un rôle important dans la répression.

Il faut faire face à ces formes de criminalité moderne en utilisant des techniques spéciales d'enquête.

Il a terminé en saluant le partenariat avec le centre de formation judiciaire et la cellule, remerciant l'ONUDC pour son appui à toutes les activités de la cellule.

- **Mr Mamadou Diakhaté directeur du centre de formation judiciaire** a salué la synergie profonde entre la cellule et le centre de formation judiciaire dans la promotion des droits de l'homme, et de la protection des personnes vulnérables à travers plusieurs actions communes. Mais aussi avec l'ONUDC dans son accompagnement pour les activités de renforcement de capacité.

Il a ajouté que le combat contre la traite des personnes serait vain, en l'absence de son volet judiciaire, qui constitue un de ses aspects centraux incontournables.

Il a aussi interpellé les opj car étant des acteurs étatiques de premier plan, en ce qui concerne la diminution significative, voire l'éradication totale de ce fléau même s'il s'agit là d'une mission laborieuse au regard de la complexité du phénomène de traite dans des pays-de destination, d'origine et de transit comme le nôtre.

C'est pourquoi, le phénomène doit être appréhendé, de façon globale, par la création et la mise en commun des synergies nécessaires pour y parvenir.

Il a terminé ses propos en déclarant ouvert les travaux de l'atelier de formation des opj sur la traite des personnes.

Suite aux allocutions quatre présentations ont été proposées

❖ **La présentation de la formation par Issa Saka de l'ONUDC**

Il a commencé par recueillir les attentes de participants :

Attentes de participants sur la formation

- Meilleures appréciations, meilleures connaissances du phénomène
- Meilleure connaissance du cadre légal
- Présence de la cellule au niveau régional
- cause, indicateur de la traite
- Réponses des organismes internationaux face à ce phénomène
- Mieux comprendre Techniques d'investigation liées à la traite

Définition de la traite

D'après la convention de Palerme, nous avons trois éléments constitutifs qui sont :

- L'acte : recrutement, transport, transfert, hébergement ou accueil
- Le moyen : menaces, recours à la force, tromperie.....
- La finalité : l'exploitation

S'il s'agit d'un mineur, il suffit qu'il y ait l'acte et la finalité, car on peut noter que le consentement de l'enfant est inopérant.

Définition du trafic de migrants

Selon le second protocole contre le trafic de migrants, nous pouvons noter trois éléments constitutifs :

- Entrer illégalement d'une personne
- Personne n'est ni un ressortissant, ni un résident permanent de cet Etat
- Avantage financier ou autre avantage matériel

Différence entre la traite des personnes et le trafic de migrants :

Les victimes de traite n'ont pas consenti alors que concernant le trafic de migrants, les personnes en question sont utilisées les services des passeurs et sont désireuses de migrer ;

Le trafic de migrants s'achève à l'arrivée des migrants alors que pour la traite, elle implique une exploitation continue afin de générer des profits par les trafiquants ;

Le trafic de migrants est un phénomène transfrontalier, il faut qu'il y ait obligatoirement 2 ou plusieurs pays alors que la traite des personnes peut s'effectuer au niveau national et transfrontalier

- **Préoccupations**

- ✓ Si les femmes domestiques recrutées par les agences de voyage à des fins de servitude domestique sont des victimes de traite : en général ces femmes voyagent tout en étant en règle et que c'est à leur arrivée qu'elles sont pour la plupart victimes de traite ;
- ✓ Par rapport aux interpellations qui ont eu à être faites après avoir remonté la chaîne ils se sont rendu compte que la majeure partie était en Arabie Saoudite ce qui rend difficile les enquêtes

❖ **Le cadre légal national et la situation / tendance de la traite des personnes au Sénégal**
présenté par Mr Moustapha ka

Il a commencé par faire un rappel des principes directeurs de protection et d'assistance et du cadre de référence dont s'est inspiré le Sénégal par rapport au cadre légal national par rapport à la traite des personnes.

Il a ensuite montré que La loi de 2005 sur la traite des personnes prévoit des mesures spéciales vu l'ampleur du phénomène même s'il faut reconnaître que celle loi traîne des lacunes.

Nous pouvons noter

Les mesures urgentes de protection par

- La prise en charge des victimes par l'octroi de résidence légale, d'assistance médicale et psychologique et d'assistance légale

La protection des victimes par

- Ex la déposition anonyme ou la vidéoconférence
- La dispense de comparution des victimes ou des témoins

L'assistance d'avocat si la victime n'en a pas elle peut en disposer un d'office sinon elle a le choix d'en prendre un à ses charges

Le tuteur ou l'administrateur légal : nous pouvons citer

- Les associations reconnues d'autorité publique
- Les services publics : le ministère de la justice par le biais de la cellule nationale
- Le pouvoir de représenter en justice les victimes sur leur demande ou d'office

L'immunité des poursuites

- Immunités de poursuite et de condamnation des victimes

L'excuse absolutoire

- Il faut une dénonciation avant la consommation de la traite devant l'autorité compétente et selon l'appréciation du juge

Les défis de la protection

- Absence ou insuffisance de l'indemnisation des victimes, faible capacité des centres d'accueil
 - Manque de conformité de la législation nationale face au protocole I
 - Manque de coordination des services de détention et de répression
 - Insuffisance de formation des acteurs
- **Préoccupations :**
 - ✓ Quelles sont les moyens utilisés pour déterminer les tendances vu qu'on note une insuffisance de données ? Il n'y a pas de statistiques globales mais parcellaires, beaucoup d'études, de rapports, s'y ajoutent les informations recueillies par le département d'Etat américain ont été faits concernant ce phénomène
 - ✓ Concernant l'espace de la CEDEAO, des efforts doivent être fournis par rapport à la carte de résidents surtout au niveau des frontières du Sénégal
 - ✓ Par rapport à la tentative de traite la loi de 2005 contre la traite reconnaît la tentative de traite qui est punissable **la deuxième présentation, des Travaux de groupe ont été effectués, les participants ont été répartis en quatre groupes pour résoudre des cas pratiques sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants**
 - ❖ **Les indicateurs relatifs à la traite des personnes présenté par Issa Saka**

On note que les victimes rencontrent des difficultés de dénoncer ce fléau. Cette difficulté est due à des blocages.

Nous avons des indicateurs, qui peuvent être :

- L'environnement de la personne
- L'attitude
- La situation

Ces indications ne sont pas des preuves, mais peuvent conduire à des enquêtes.

- **Préoccupations**
 - ✓ Les facteurs qui rendent difficiles l'enquête en général, surtout pour ceux qui rentrent des pays où ils ont subi la traite, ils rentrent bredouille et c'est un sentiment d'échec qui les anime de telle sorte qu'ils ne veulent pas parler.
- ❖ **Les méthodes de contrôle des cas de traite présenté par Issa Saka**

La question est de savoir comment faire pour rester sous le contrôle ? Et à quel moment a lieu ce contrôle ?

Le contrôle évolue et n'est pas toujours le même selon les étapes de la traite et qu'il peut apparaître tout au long du processus.

Comment prouver les méthodes de contrôle ? Il s'agit souvent du moyen constitutif de l'infraction concernant les adultes. Il est souvent difficile de fournir des preuves concernant les moyens

Comme exemples de méthode de contrôle nous avons :

- La tromperie : recherche d'éléments liés au recrutement (témoignages, annonces ...)
- Chantage : témoignages

Comment faire face aux méthodes de contrôle :

- Identifier dès que possible
- Prouver les méthodes de contrôle

Recommandations

- Durcir les textes
- Former les acteurs
- Sensibiliser la population
- En fonction des contextes, appliquer des méthodes efficaces
- Les opj doivent faire des retours de dossier
- Les preuves doivent être collaborées
- Les opj doivent prendre des initiatives et présenter des dossiers solides

Le déroulement de la deuxième journée

Le Mercredi 22 Mars

Cinq présentations ont été prononcées au cours de la journée.

❖ Les techniques d'interrogations des victimes, potentielles témoins présenté par Mr Moustapha Ka

Définition des différents concepts liés à l'interrogatoire :

- Audition est une mesure d'enquête dont la principale finalité est de recueillir des preuves
- Victime est un statut qui acquiert la qualité de partie civile par la constitution génératrice de droit d'assistance, de protection, et de réparation
- Témoin est une qualité conférée à celui qui a vu, entendu ou su tout ou partie des faits constitutifs d'infraction de traite

Il n'existe pas de cumul de statut dans le système civil Law. Toute victime de traite est considérée comme témoin.

Deux types d'interrogatoires :

- La méthode PEACE
- La méthode ABE

Planification et réparation : elle est stratégique et tactile. L'enquêteur doit connaître le niveau de l'enquête, il doit aussi avoir des informations nécessaires sur la victime avant de la voir. L'enquête doit se faire dans un environnement favorable, le lieu de l'interrogatoire doit être conforme aux standards, les dépositions doivent être faites sur écrites et en plusieurs exemplaires. Les acteurs d'interrogatoire sont les interrogateurs et leurs auxiliaires : l'interprète, l'intermédiation,

l'accompagnateur social, le greffier. L'enquêteur doit mettre la victime en confiance. Les dépositions peuvent être longues en fonction du niveau de traumatisme de la victime et de la complexité de l'affaire. L'enquêteur doit suivre le rythme de la victime. La narration est libre.

Par rapport au récapitulatif on note la Récapitulation, la Déclaration personnelle, le Soutien

Concernant l'évaluation, nous avons le rapport de clôture, réquisitions définitives ou ordonnances, Résumé des fait, Qualification de l'infraction, Précision des textes de loi applicable, Stratégie d'enquête proactive, Bilan de balance: éléments à charge contre éléments à décharge

❖ **L'audition de l'enfant mineur présenté par Mr Moustapha Ka**

Le mineur peut est considéré comme tout être humain âgé de moins de dix huit ans sauf si la majorité est atteinte plutôt en vertu de la législation. Il ne peut témoigner qu'en présence de ses parents ou du représentant légal du fait de sa vulnérabilité. Les concepts d'audition adoptés sont la méthode du peace. L'environnement doit être favorable à l'enfant victime de traite pour facilité son audition.

Concernant la Clôture, elle doit se faire dans la

- Dans la langue que l'enfant comprend
- Résumer les faits
- Qualifier et viser le texte de loi applicable

Par rapport à l'évaluation, on note :

- Concours d'un psychologue ou autre spécialiste
- Présence d'un assistant social qui dresse un rapport sur la situation sociale de l'enfant.

○ **Préoccupations**

- ✓ La présence des parents pendant l'interrogatoire peut constituer un blocage sur l'enfant de sorte qu'il ne parle pas
- ✓ Approche genre : cas de fille violée, face à l'enquêteur, le respect du genre peut constituer un blocage pour l'enfant

❖ **Coopération internationale policière, aperçu des outils et services d'Interpol présenté par Mr Moustapha Ka**

Interpol est une organisation policière qui a été créée depuis 1923, compte 190 pays membres avec 6 bureaux régionaux, un bureau de liaison, trois représentations spéciales et un bureau central national dans chaque pays.

Les missions de l'Interpol :

- Echange d'informations
- Prévention de crime

- Recherche de criminels
- Harmonisation de la lutte sur l'anti-criminalité
- Echange d'expertise et d'entraide mutuelle

On note une organisation de la coopération avec la présence des capacités policières qu'Interpol peut fournir aux Etats :

- Réseau de communication sécurisé
- Bases de données criminelles
- Soutien opérationnel
- Formation, renforcement de capacité
- Mise à disposition de moyens matériels spécifiques

Ils travaillent avec le secteur privé tel que les hôtels, les ambassades

Recommandations

- ✓ Travailler avec le bureau central national Interpol de votre pays
- ✓ Travailler le bureau régional
- ✓ Utiliser les outils et services d'Interpol
- ✓ Etendre les outils d'Interpol aux autres services chargés de l'application de la loi (postes frontaliers, gendarmerie, douanes, parquet ...)

○ **Préoccupations**

- ✓ Par rapport aux données personnelles : Interpol a des bases de données des Etats pour pouvoir faciliter les recherches, cependant les données personnelles sont protégées.
- ✓ le manque de formation et de vulgarisation font que le Sénégal n'utilise pas la coopération, l'échange d'informations entre police.

❖ **Protection et assistance aux victimes et témoins dans les affaires de traite des personnes présenté par Mme Seck Ramatoulaye Ndiaye, éducatrice spécialisée**

Sa présentation s'articule autour de trois principaux points qui sont :

1. La protection judiciaire qui prend en compte les mesures de protection des victimes de la traite, des immunités dont bénéficient les victimes, le statut de résident, la représentation légale, l'excuse absolutoire entre autre ...
2. La protection sociale ou institutionnelle consiste à prendre en charge les victimes selon la norme standard. on peut noter l'intervention de quatre axes qui sont : l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, survie, développement, la non discrimination, la participation de l'enfant
3. La protection communautaire porte sur la mise en place d'un réseau d'acteurs de première ligne qui font des activités de veille et d'alerte, mais aussi de sensibilisation

Les limites de la protection judiciaire

- La protection sociale et communautaire négligée par celle judiciaire

- La rareté des structures d'accueils et les témoins
 - L'insuffisance des mesures préventives
 - Le manque de formation des acteurs
 - La méconnaissance du cadre juridique
- **Préoccupations**
 - ✓ Disponibilités et moyens disposés en matière de traite par les éducateurs spécialisés : ils sont opérationnels dans tous les tribunaux régionaux, travaillent avec certains procureurs et présidents de tribunaux pour enfant, avec le comité départemental pour l'enfant dans tous les départements.
 - ✓ Centre de guindi : suivi après placement ? le centre de guindi est sous la tutelle du ministère de la famille, c'est un centre étatique soumis aux mêmes règles que les centres d'éducation spécialisés. Il faut une décision de justice pour les placer dans le but d'avertir l'autorité compétente qui est garant de cet enfant.
 - ✓ Collaboration de la police et les éducateurs spécialisés est un impératif car elle permet un suivi de dossier efficace, mais aussi de mutualiser les actions en privilégiant l'intérêt supérieur de l'enfant.
 - ✓ Création centre médico judiciaire qui puisse être accueilli les enfants pour éviter de revivre les mêmes traumatismes.

❖ **Les techniques d'enquêtes TDP présenté par Mr. Moustapha Ka**

Chaque criminalité a sa propre technique d'enquêtes. Face au phénomène de la traite des personnes, nous avons des enquêtes de flagrances et préliminaires, cependant face à cette criminalité moderne des mesures spéciales s'imposent, on note :

- Enquête réactive, qui est une méthode de déclenchement de l'enquête sur l'existence d'une activité criminelle rendant urgente l'intervention. Cette technique ressemble à l'enquête de flagrance.
- Enquête proactive, considérée comme la plus efficace en matière de traite des personnes, car ici, c'est l'autorité habilitée à faire l'enquête qui la dirige car elle consiste à détecter, arrêter, poursuivre et réprimer efficacement les trafiquants sans dépendre de la coopération ou du témoignage des victimes. Cette technique ressemble à l'enquête préliminaire
- Enquête déstabilisatrice, elle est considérée comme une enquête de propagande quand on n'a pas assez de matière pour une procédure judiciaire
- Enquêtes spéciales, qui sont des mesures qui permettent de détecter les auteurs de criminalités modernes.

Evaluation

- Hébergement pour les personnes n'habitant pas à Dakar
- Insister sur le contenu de la cto
- Mettre à disposition les contacts des personnes ressources

Le déroulement de la troisième journée

Le Jeudi 23 Mars 2017

Une présentation a été prononcée au cours de cette journée.

Coopération judiciaire internationale en matière de traite des personnes présentées par Mr Mamadou Ka

Il a commencé par rappeler les instruments juridiques de coopération judiciaire internationale. Il a aussi noté les mécanismes de coopération judiciaire internationale qui sont :

- L'extradition
- L'entraide judiciaire
- Le recouvrement des avoirs
- Le transfert de procédures
- Le transfèrement
- Le retour volontaire

Après la présentation, des Travaux de groupe ont été effectués, les participants ont été répartis en quatre groupes pour résoudre un cas pratique sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants qui ont durés quinze minutes, suivis de restitution.

Suite aux travaux de groupe, on a procédé à la remise des certificats.

La formation a été clôturée par Mr Moustapha Ka, magistrat, expert de la cellule en matière de traite des personnes